

Commune de GIVENCHY LES LA BASSEE

Bulletin d'informations de l'Equipe Municipale



Vous pouvez contacter M. le Maire et ses Adjointes à l'adresse : serv.comm.givenchy@gmail.com
 Les bulletins d'informations sont disponibles sur le site de Givenchy : givenchylesslabassee.fr

**Bravo !**

Le Mercredi 30 Septembre 2020, dans le cadre du championnat de la Coupe Nationale Futsal (Hauts de France), Givenchy Futsal, coachée par Monsieur Vincent de Saint Esteban a emporté le match face à l'équipe de Dourges FC par **7 buts à 6**.

🚗 Avez-vous déjà pensé au covoiturage pour vos trajets domicile-travail ?

En tant qu'habitant de Givenchy-les-La Bassée, vous pouvez désormais covoiturer gratuitement* !

Le réseau TADAO, via l'application mobile KAROS, vous permet de :

Gagner de l'argent en tant que conducteur,

*Voyagez gratuitement si vous êtes abonné TADAO,

Voyagez au prix du ticket bus (1.20€) pour tous les autres.

C'est donc le moment de vous lancer avec l'application mobile KAROS.

Offre sans aucun engagement.

Plus d'infos sur tadao.fr / Se déplacer / Se déplacer autrement / Covoiturage

Les gestes barrières doivent évidemment être respectés pendant vos trajets. Nous vous conseillons également d'aérer autant que possible le véhicule avant, pendant et après votre covoiturage.

(Une initiative du Syndicat Mixte des transports Artois-Gohelle)

COVOITURAGE DOMICILE-TRAVAIL

TADAO vous propose un
GRATUIT POUR LES ABONNÉS
RÉMUNÉRÉ POUR LES CONDUCTEURS !**Bibliothèque. Le livre du mois.**

L'océan n'a pas épargné la famille Kersanton. Trois ans, trois morts. Deux fils et aujourd'hui, leur père, engloutis par les flots. Maëlys a depuis longtemps fui l'île de Sein pour mener à bien des missions humanitaires en Afrique, mais ce nouveau deuil la pousse à affronter ses démons. Elle doit soutenir sa mère Yvonne qui, bercée de légendes bretonnes, semble doucement se laisser gagner par la folie. Maëlys a aussi à cœur de soulager sa jeune sœur Morgan, qui s'est déjà tant sacrifiée. A peine arrivée, elle est frappée par l'animosité qui règne entre Yvonne et les Saint-Luan, une riche famille voisine, avide de terres. Epreuves, secrets, trahisons... Un chemin sinueux attend les deux sœurs, avec l'espoir du bonheur, demain peut-être ?

Transfert du SIADEBP vers la CABBALR – Facturation de l'eau potable.

Par courrier daté du 18 Septembre 2020, Monsieur Philippe Scaillerez, Vice-président de la CABBALR, en charge du service de facturation de l'eau, attire l'attention des Elus sur les questions relatives au transfert, effectué à la date du 01^{er} Janvier 2020.

« A ce jour, les périodicités de facturation et tarifs, sont ceux existants antérieurement.

Chaque Redevable a été destinataire, avec retard, certes d'une facture semestrielle. Le calendrier retenu pour l'année 2020 est donc le suivant :

Pour toutes les communes, les prélèvements des abonnés mensualisés, ont repris depuis

le mois de Mai 2020, sur 7 mensualités au lieu de 10. Ils recevront alors, en Décembre une facture de régularisation, après établissement d'un relevé. Une facture de régularisation a été envoyée en Juin-Juillet, après relevé au cours du 1^{er} semestre.

Une facture d'acompte estimative sera envoyée en Octobre (calendrier normal).





Octobre rose

Chaque année en octobre, la campagne de lutte contre le cancer du sein organisée par l'association **Ruban Rose** propose de lutter contre le cancer du sein en informant, en dialoguant et en mobilisant.

Pour l'association qui œuvre toute l'année pour soutenir la recherche médicale et scientifique et pour informer le plus grand nombre, **Octobre Rose** est une occasion de mettre en lumière celles et ceux qui combattent cette maladie, d'intensifier l'information et la sensibilisation et de réunir encore plus de fonds pour aider les chercheurs, les soignants. Depuis 2014, de grands événements ont marqué les différentes campagnes d'octobre, et cette année encore, la Tour Eiffel s'illuminera de rose pour accompagner la campagne annuelle de l'Association et ainsi lancer de manière forte et symbolique la 27^{ème} campagne **d'Octobre Rose**.

Octobre 2020 célébrera la 27^{ème} campagne d'information sur le dépistage précoce et de lutte contre les cancers du sein ! Depuis 1994, époque où il était encore tabou en France de parler du cancer du sein, la campagne d'information de l'Association a pris une ampleur sans précédent : désormais la campagne **Octobre Rose** est chaque année un rendez-vous de mobilisation nationale, grâce à un nombre d'acteurs engagés dans la lutte contre le cancer du sein, toujours croissant.

Si depuis plusieurs décennies, d'importants progrès pour la recherche médicale ou pour la qualité de vie des malades ont été réalisés, il est indispensable de continuer le combat contre la maladie. C'est aussi la vocation de l'Association, qui depuis 2004 a concrétisé cet engagement en faveur de la recherche, grâce à ses **Prix Ruban Rose** : plus de trois millions cent mille euros ont ainsi été reversés à plus de 60 équipes de chercheurs depuis la création de ces prix.

Les dons peuvent être réalisés en ligne ou par chèque à : Association Ruban Rose, C/O Estée Lauder Companies France – 48 rue Cambon – 75001 Paris-France

Monsieur le Maire devant le Tribunal Administratif

Les faits relatés ci-après ne répondent qu'au seul souci de se vouloir faire preuve de clarté, de transparence et d'objectivité.

Le 22 Mai de cette année, j'ai été destinataire d'un courrier émanant d'un des ex colistiers de la liste « Ensemble pour le Renouveau de Givenchy », je le nommerai Monsieur C., dans laquelle il me reprochait d'avoir utilisé l'imprimante de la commune pour l'édition des tracts qui ont été rédigés durant la campagne électorale pour le compte de la « Liste d'Union pour la Défense des Intérêts Communaux ». Dans ce courrier, M. C. exigeait que je lui transmette les factures émises pour l'élaboration de ses tracts sous un délai de 48 heures, sinon il serait contraint de saisir le tribunal Administratif.

Devant cet ultimatum et le contenu quelque peu provocateur, je décidai de ne pas y apporter de réponse.

Le 04 Juin 2020, le tribunal administratif m'a fait part, par courrier, d'une protestation électorale émanant de Monsieur C. dont voici le contenu :

« Suite aux élections municipales du 15 Mars 2020, la liste de Monsieur Herbaut à Givenchy- les- La Bassée a recueilli la majorité des voix et donc été élue au 1^{er} tour. Or, j'ai appris récemment qu'il a imprimé ses tracts électoraux à plusieurs reprises avec le matériel de la collectivité. Je lui ai donc adressé, en date du 22 Mai 2020 par courrier et mail, une demande afin d'obtenir la facture acquittée de ses impressions de tracts. A l'heure où j'écris ces lignes, je n'ai rien reçu de sa part. il est de ce fait en totale contradiction avec l'article L52-8 du Code Electoral comme mentionné dans le courrier que je lui ai adressé. Je dispose également du témoignage d'un Agent Territorial l'ayant observé lors de ses impressions de tracts. Je demande donc l'annulation du scrutin du 15 Mars 2020 de Givenchy les La Bassée.

J'estime qu'un maire, qui représente la loi, se doit d'être irréprochable et n'a aucun droit de bafouer la loi. »

Le tribunal Administratif m'a demandé de lui transmettre les noms, prénoms et adresses des candidats élus le 15 Mars 2020. Un délai de 5 jours nous était imparti afin de transmettre le mémoire de défense. **J'ai transmis au Tribunal Administratif tous les documents prouvant que les tracts ont été élaborés, rédigés et imprimés par mes soins.**

Le 04 septembre 2020, 10H30, accompagné de Mme Anne Sophie Dubois, Marie-Paule Lefebvre, Jacqueline Lesage et de M. Emmanuel Herbaut, je me suis rendu au tribunal administratif pour une audience publique au cours de laquelle les deux parties ont pu s'exprimer.

Le 18 Septembre, le tribunal fait savoir à l'ensemble des élus que **la protestation de M. C. est rejetée.**

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui m'ont apporté leur soutien et leur confiance durant cette période.

Jacques Herbaut